

Nombre de membres	16
Membres présents	10
Pouvoirs	0
Exprimés	10
Oui	10
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240410-DEL-2024-31-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Vice-Président.

Date de la convocation : 2 avril 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-31

OBJET : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES ACTIONS COLLECTIVES - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES PRESTATION D'APPUI À LA PRODUCTION DE CONTENU DIGITAL POUR LES TPE AVENANT AU MARCHÉ

Monsieur le Vice-Président rappelle que le PETR, en partenariat avec les communautés de communes et la Région Nouvelle-Aquitaine, met en œuvre le dispositif Action Collective de Proximité sur son territoire. Ce dispositif a vocation à avoir un effet levier sur des filières clés pour le territoire grâce à des aides individuelles aux entreprises et à des actions collectives, parmi lesquelles des actions pour accompagner la transformation numérique des entreprises.

Ces actions comportent un volet accompagnement individuel des entreprises dans leur communication digitale/appui à la production de contenu. Il s'agit de proposer aux entreprises ciblées, la mise à disposition d'un prestataire pour les aider à produire du contenu digital.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la mise en œuvre de cette action est assurée par L'Agence éditoriale Elma, dans le cadre d'un marché de prestation de service d'une durée de 12 mois à compter de la notification, soit du 17 avril 2023 au 16 avril 2024.

Conformément aux dispositions du marché initial, il est proposé de prolonger le marché par avenant sur une période de 6 mois afin de permettre à des entreprises de bénéficier de cet accompagnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité ;

- valident la proposition de prolonger la mission de l'Agence éditoriale ELMA pour une période de 6 mois,
- autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Vice-Président,
Laurent PAQUET**